
Révision 001

Cette révision est demandée afin de fournir des révisions à la sollicitation ainsi que des questions avec réponses.

1. Sous la Partie 3, page 10, article 3. Échantillon, sous article 3.1 Échantillons aux fins d'évaluation des soumissions:

Supprimer: En entier.

Remplacer par: **3. Échantillon**

3.1 Échantillons aux fins d'évaluation des soumissions

Les offrants doit à la demande du responsable de l'offre à commandes fournir un (1) échantillon de boîte à ouverture frontale pour le transfert de documents (BOFTD), tel qu'indiqué dans l'annexe A - Énoncé des travaux, l'annexe C - Diagramme de boîte à ouverture frontale pour le transfert de documents (BOFTD) et l'annexe D - Instructions d'assemblage, pour une évaluation du responsable technique.

L'offrant doit fournir les échantillons, les frais de transport payés à l'avance et sans frais pour le Canada, dans les **quatorze (14) jours civils** à partir de la date de la demande.

Les échantillons et l'attestation de conformité fournis par l'offrant demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si les échantillons ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si l'offrant ne respecte pas la demande du responsable de l'offre à commandes, l'offre sera jugée non recevable.

2. Sous la Partie 4, page 12, 1.1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires, sous-article 1.1.1.1 Échantillons aux fins d'évaluation des soumissions:

Supprimer: En entier.

Remplacer par: **1.1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires**

1.1.1.1 Échantillons aux fins d'évaluation des soumissions

Les offrants doit à la demande du responsable de l'offre à commandes fournir un (1) échantillon de la boîte à ouverture frontale pour le transfert de documents (BOFTD), tel qu'indiqué dans l'annexe A - Énoncé des travaux, l'annexe C - Diagramme de la boîte à ouverture frontale pour le transfert de documents (BOFTD) et l'annexe D - Instructions d'assemblage, pour une évaluation du responsable technique.

L'offrant doit fournir les échantillons, les frais de transport payés à l'avance et sans frais pour le Canada, dans les **quatorze (14) jours civils** à partir de la date de la demande.

Les échantillons et l'attestation de conformité fournis par l'offrant demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si les échantillons ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si l'offrant ne respecte pas la demande du responsable de l'offre à commandes, l'offre sera jugée non recevable.

Question 1:

Quelle serait la quantité anticipé de commande par année?

Réponse:

Une moyenne de 2,500 par année seraient utilisées par Bibliothèque et Archives Canada. D'autres départements fédérale utilisent ces boîtes et il est impossible d'estimer les quantités anticipées par année.

Question 2:

Est-ce que vos clients ont considérés des boîtes en plastic ondulés? Nous fournissons présentement l'université McMaster et le musée archéologique de London qui fait partie de l'université Western de London avec des boîtes d'archivages semblables à celles de votre besoin. L'avantage de ces boîtes est qu'elles sont fortes et ne seront pas affectées par la moisissure ou un environnement humide et devraient durer 10 fois plus longtemps que les boîtes en cartons. Je peux vous envoyer un échantillon pour que vous puissiez la regarder si vous le voulez, elles ne sont pas exactement de la même grandeur spécifiée, mais vous pourriez déterminer avec un échantillon fournis leurs utilités. Les boîtes en plastic ondulés peuvent être fait d'après vos dessins à l'annexe C.

Réponse:

Non, les boîtes an plastic ondulés n'ont jamais été considérés et nous cherchons présentement des boîtes en carton.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.